

qui a brisé l'harmonie qui existait dans le pays au sujet de cette résolution adoptée l'année précédente. Je veux parler d'une élection partielle qui fut remportée par les nationalistes dans le comté de Drummond-et-Arthabaska, province de Québec. Lorsque nous nous réunîmes de nouveau ici en 1911 nous constatâmes que le leader actuel du gouvernement n'avait pu tendre ses filets pour capter les votes de la province de Québec ou un certain nombre de ces votes, et il y eut un "rapprochement des filets" de la présente coalition gouvernementale, qui se prononça sur le vote donné sur les deux amendements proposés dans le discours du Trône à la session de 1910-11. Un de ces amendements fut proposé par le chef de l'opposition, maintenant premier ministre, et cet amendement tendait à demander qu'un plébiscite fût soumis au peuple relativement à la politique permanente du gouvernement et à une contribution d'urgence. Le second amendement fut fait par M. Monk, et il tendait à demander qu'aucun programme naval ne fût adopté avant un plébiscite. Nous avons vu le parti conservateur, guidé par le leader actuel du gouvernement, s'unir à M. Monk et voter pour l'adoption de la motion, qui tendait à demander un plébiscite. La Chambre fut dissoute sur une autre question, une question dominant toutes les autres, et la question de la défense nationale fut considérée comme secondaire. Aussi, quelle autorisation le Gouvernement actuel a-t-il reçue du peuple? Il est difficile de répondre, parce que la voix du peuple a été un peu étouffée par le fait que dans l'élection qui eut lieu en octobre le parti conservateur joua double jeu sur cette question de la défense navale. Si je comprends bien, dans certaines provinces le gouvernement Laurier a été combattu parce que dans la loi de la marine adoptée par le parlement il y avait un article qui disait que le Parlement canadien et le cabinet pourraient, quand ils le jugeraient à propos, mettre la flotte canadienne, en temps de guerre, sous le contrôle de l'amirauté anglaise.

L'exercice de cette discrétion fut jugée déloyale à l'égard de l'empire. Cet article était le même que les nationalistes avaient attaqué. Ceux-ci prétendirent que c'était un crime de permettre au gouvernement

de mettre par un décret de l'exécutif la marine canadienne à la disposition de l'amirauté anglaise quand il jugerait à propos de la faire. C'est ici que le double jeu fut joué, un jeu pour le Nord-Ouest et l'autre pour le Sud-Ouest. Il parut extraordinaire à l'observateur de voir les ailes du parti diamétralement opposées sur une question de pouvoir former un cabinet le soir de la victoire. La question de la réciprocité avait été réglée, mais celle de la défense était loin de l'être. Tout le monde fut surpris de voir que des hommes qui s'étaient tourné le dos après l'élection sur cette question on ne peut plus importante, avaient pu, après l'élection, se donner la main et s'unir pour travailler ensemble, lorsqu'ils savaient qu'ils étaient incapables de faire se concilier leur politique contradictoire. Nous dira-t-on que tout est bel et beau en politique, comme en amour? J'accuse l'aile conservatrice d'avoir fait cette coalition gouvernementale, représentée par le premier ministre lui-même, de s'être servie de tout ce que pouvait faire l'élément nationaliste; et je suis en mesure d'affirmer que l'organisation conservatrice de Montréal, présidée par un membre du Parlement, de meurant à Montréal, qui a pleinement confiance dans le premier ministre, a payé pour faire distribuer des milliers et des milliers de numéros d'un journal quotidien appelé le "Devoir" qui demandait à ses lecteurs de voter contre le gouvernement parce que la loi de la marine contenait un article autorisant le gouvernement au pouvoir de mettre, par un arrêté ministériel, la flotte canadienne sous le contrôle de l'amirauté anglaise. C'est un fait important, parce que nous serons peut-être appelés à nous prononcer sur l'autorisation que le Gouvernement actuel a de régler cette question de la marine. Je n'étudierai pas avec plus d'attention pour le moment l'alliance occulte qui existait, le 21 septembre 1911, entre les deux ailes qui forment le Gouvernement actuel. On nous dit que ces deux ailes seront satisfaites, à cette session, du programme suivant: une subvention d'urgence pour plaire aux ultra impérialistes, et l'abrogation de la loi de la marine, pour satisfaire les nationalistes de la province de Québec. Mon honorable ami a parlé d'une subvention et d'un bill qui sera déposé devant la Chambre aussitôt après l'adoption

L'hon. M. DANDURAND.